



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
COMMISSION NATIONALE DES
DROITS DE L'HOMME
CNDH-RDC

Institution d'Appui à la démocratie



MOT DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE
LA COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME
PRONONCE A LA CEREMONIE DE REMISE DES PRIX AUX
LAUREATS DE 2016

Salle des Banquets de l'Hôtel Le Royal

KINSHASA, le 19 Août 2017

- **Monsieur le Président de l'ONGDH Journalistes pour les Droits de l'Homme, en sigle « JDH ».**
- **Mesdames et messieurs**
- **Distingués invités, en vos titres et qualités respectifs**

Fidèle à la tradition, je rends grâce à Dieu qui a permis la réalisation de cette cérémonie de remise du prix JDH/RDC-2016.

Mes remerciements s'adressent aux organisateurs qui ont réservé cette tranche d'adresse à la CNDH à travers ma personne.

Ma gratitude s'adresse également aux partenaires qui ont bien voulu soutenir techniquement et financièrement la JDH.

Avant d'aborder les questions relatives à la cérémonie d'aujourd'hui, il est certes un devoir pour moi de vous rappeler les attributions de la CNDH, contenues dans les dispositions de l'article 6 alinéas 9, 19 et 20 de sa loi organique, se rapportant à l'activité à laquelle vous êtes conviés, qui stipulent :

La CNDH a pour attributions de :

- renforcer les capacités d'intervention des associations de défense des droits de l'homme;
- développer des réseaux et des relations de coopération avec les Institutions de la République, les organisations locales, nationales et internationales poursuivant les mêmes objectifs ;
- exercer toute autre attribution ou activité rentrant dans le cadre de sa mission.

En votre qualité de défenseurs des droits humains, qui militent sur la promotion, je vous exprime du fond de mon cœur les encouragements à pratiquer continuellement cette sanction positive, qui consiste à récompenser les meilleurs reportages réalisés sur les questions des droits humains dans des conditions extrêmement difficiles.

Eu égard à ce qui précède, j'invite en ce moment tous les partenaires de la JDH à doubler des efforts pour soutenir ces défenseurs des droits humains dont leur volonté ne plus à démontrer.

De 2008 à 2017 de votre parcours élogé, 9 ans d'existence témoignent à suffisance de votre engagement à valoriser les défenseurs des droits humains dans le secteur de la communication et des médias.

- **Mesdames et messieurs,**
- **Distingués invités,**

Les thématiques prévues pour cette 5^{ème} édition sont « ***Droits humains et élections*** ».

Concernant les droits humains, point n'est besoin de vous rappeler que ce sont des droits inaliénables et inhérents aux êtres humains tels que définis par les dispositions du TITRE II de la Constitution du 18 février 2006 et par les instruments juridiques internationaux y relatifs dûment ratifiés par la République Démocratique du Congo. Ceci étant, le respect et l'exercice de des droits humains garantis par l'Etat, permettent l'épanouissement intégral de l'homme.

Quant aux élections, celles-ci sont une obligation de l'Etat, qui permet à la population de se choisir ses dirigeants.

La pratique de ces deux thématiques contribue à la restauration d'un Etat de droit et la consolidation de la démocratie. Autrement dit, il n'y a pas élections apaisées sans respect des droits de l'homme.

Focalisant mon attention sur l'alinéa 19 du 6^{ème} article de la loi organique sus évoquée, je vous promets une collaboration étroite et vous invite à travailler dans le respect des lois de la république.

D'ores et déjà, j'encourage anticipativement tous les lauréats, ainsi que tous les journalistes qui ont choisi les droits humains comme leur domaine d'activités.

JE VOUS REMERCIE